

L'INSTITUTION DU JUGE.

I.

Loi, Justice, Droit ;

Trois termes corrélatifs de l'harmonie universelle.

La *loi* est l'expression de l'ordre éternel dans le fini et l'infini.

La *justice* est le rapport de Dieu à l'homme, comme la religion est l'aspiration de la créature intelligente à l'Etre-Suprême, et le *droit* la formule de relation de l'homme à l'homme.

Justice!..., intuition du vrai, cette lumière céleste, composée, selon Platon, de trois rayons : le *bien*, le *bon* et le *beau* ;

Révélation de Dieu dans la conscience humaine, éclairant le sens moral sur le *juste*, et la raison du libre arbitre sur l'*utile*.

Le droit, manifestation externe de l'idée de justice, comprend :

Le *juste* et l'*utile*.

Le *juste* procède de Dieu ;

L'*utile* vient de la liberté humaine.

Dieu et la liberté, c'est l'ordre social tout entier.

Sans la notion de Dieu, il n'y a ni morale, ni fraternité, ni juste, ni injuste, ni droits, ni lois.

Et la *liberté*!... c'est la manifestation de la personnalité humaine, du *moi* ; c'est l'expansion de la vie, de la force, de l'intelligence de l'homme ; c'est le développement de son énergie, de son activité ; c'est l'épanouissement de toutes ses facultés.

La liberté ne peut exister dans le milieu social, sans respecter la liberté. L'homme se trouve en face de l'homme ; la force en face de la force. Chacun est armé de son droit absolu. La lutte naîtrait à l'instinct, et la guerre serait l'état normal de la société, si Dieu n'avait mis dans la conscience de l'homme le sentiment de l'amour, qui lui fait